

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Annie Saint-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité du Village de Grandes-Piles,

QUE lors de la séance régulière du 6 mars 2023, les membres du conseil municipal ont adopté le premier projet du règlement suivant :

RÈGLEMENT 569-UR-2023 concernant la démolition de bâtiments patrimoniaux

QU' une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 avril 2023 vers 19h (suite à la séance régulière) au centre communautaire, 650, 4e Avenue à Grandes-Piles ;

QUE lors de cette assemblée publique, Madame la directrice générale ou son représentant expliquera ledit règlement, les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet ;

QUE des copies de ce projet de règlement sont disponibles sur notre site internet et au bureau de la municipalité pour consultation :
- du lundi au jeudi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

DONNÉ À GRANDES-PILES, CE 15 MARS 2023

Annie Saint-Pierre
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil, soit au Marché Grandes-Piles, au bureau municipal et au bureau de poste, le 15 mars 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15^e jour de mars 2023.

Annie Saint-Pierre
Directrice générale et greffière-trésorière